

L'ÉCOCENTRE,

UNE DEUXIÈME VIE



LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

222, 5^E RANG EST, C.P. 150

SAINT-ALPHONSE (QUÉBEC) G0C 2V0



QU'EST-CE QU'UN ÉCOCENTRE ?

C'est un lieu sécuritaire conçu pour se départir facilement de ses résidus encombrants tout au long de l'année.

Il comprend :

- des conteneurs identifiés selon les matières à y déposer;
- des bacs pour les matières recyclables;
- une remise destinée aux résidus domestiques dangereux (RDD);
- un espace pour le recyclage des pneus.

QU'EST-CE QUE LES 3RV ?

Il s'agit de Réduire à la source, de favoriser le Réemploi, de Recycler et de Valoriser les « déchets » que l'on appelle désormais les « matières résiduelles ».

Avant de jeter, pensons 3RV!

Source : Recyc Québec

POURQUOI UN ÉCOCENTRE ?

Le lieu d'enfouissement technique est fier d'offrir un lieu de dépôt permettant le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières dont les citoyens veulent se départir. Le lieu d'enfouissement technique souhaite ainsi participer à l'objectif du gouvernement du Québec qui vise à diminuer de 60 % la quantité de résidus encombrants destinés à l'enfouissement.

POUR QUI EST CONÇU L'ÉCOCENTRE ?

Pour tous les citoyens, commerces, institutions et petites entreprises des MRC Avignon et Bonaventure désirant se départir de façon environnementale de leurs objets encombrants, de leurs résidus de jardin, de leurs résidus de peinture et de leurs résidus domestiques dangereux (RDD).

COMMENT FONCTIONNE L'ÉCOCENTRE ?

Chaque client est responsable du transport de ses matières jusqu'à l'écocentre. Une fois sur le site, il est accueilli par un préposé qui lui explique la marche à suivre. Le client n'a ensuite qu'à trier lui-même et à déposer ce qu'il a apporté dans les différents conteneurs et espaces identifiés.

Les clients apportant des résidus non recevables à l'écocentre seront dirigés vers les cellules d'enfouissement.

Annuel	Heures d'ouverture
Lundi au vendredi	De 8 h 15 à 16 h 30
Samedi	De 8 h 15 à 12 h

Tarifcation :

Gratuit

Excepté :

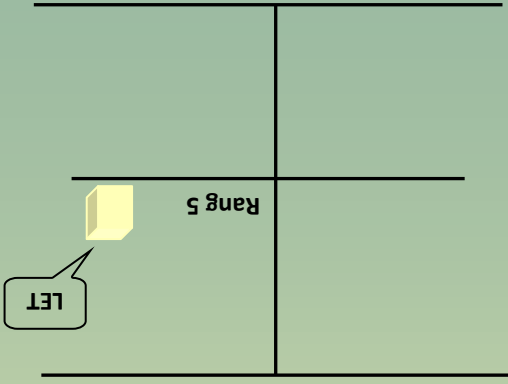
Roc, béton, brique, asphalte

Pneus hors normes, plus de 48,5 pouces

Pour renseignements supplémentaires :

418 388-2262

Caplan Route 132



Matières acceptées

- Branches et résidus d'émondage;
- Arbre de Noël;
- Gazon, feuilles mortes et autres résidus de jardin;
- Roc, béton, brique, asphalte;
- Matières recyclables acceptées par la collecte sélective (papier, carton, contenants de verre, de plastique, de métal, etc.);
- Métal, fer, aluminium, contenants de peintures vides;
- Objets inutilisables ou réutilisables : appareils électriques, électroménagers, meubles, vélos et jouets d'extérieur;
- Ordinateurs et cartouches vides d'imprimante;
- Piles;
- Batteries de véhicules;
- Résidus domestiques dangereux (RDD);
- Huiles usées et filtres à l'huile;
- Bonne de propane vide périme;
- Pneus sans jantes, dimension max. de 48,5 pouces
- Lampes fluocompactes et les tubes fluorescents.

Matières non acceptées

- BPC et cyanures;
- Déchets radioactifs ou biomédicaux;
- Munition;
- Produits explosifs.

Ses matières sont destinées à l'enfouissement dans les cellules

- Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD);
- Meubles en mauvais état;
- Carcasses d'animaux;
- Déchets domestiques (sac vert);
- Terre contaminés;
- Matières industrielle, commerciale et institutionnelle (ICI).

POURQUOI TRIER LES MATIÈRES APPORTÉES ?

Parce que si elles n'étaient pas triées, les matières pourraient se retrouver par erreur dans les cellules. Grâce au tri, les pneus hors d'usage servent à fabriquer des surfaces de jeux, tandis que la peinture qui est recyclée (Boomerang) nous la retrouvons à bas prix dans les quincailleries.

Les objets réutilisables triés (portes, fenêtres, vélos, appareils ménagers, appareils électroniques, etc.) sont quant à eux plus faciles à acheminer vers des organismes récupérateurs. Ces organismes ou entreprises spécialisées se chargeront ensuite de donner une deuxième vie aux objets.

